

# Les actions gratuites

Un avantage accordé par Air Liquide à tous les Actionnaires, quel que soit leur mode de détention.

## Bon à savoir

### Vos avantages sont préservés

Les actions gratuites attribuées ont les mêmes caractéristiques que les actions dont elles sont issues: éligibilité à la **Prime de Fidélité**, durée de détention, droit de **vote**, droit au **dividende**. L'attribution d'actions gratuites s'opère **compte par compte et mode de détention par mode de détention**: il n'y a pas de **fongibilité des rompus**. Ainsi, si vous possédez des titres sur un compte-titres et sur un PEA ou si vous détenez des titres « au nominatif administré » et d'autres « au porteur », la non-fongibilité des rompus entraîne que **les rompus de ces titres ne peuvent s'additionner pour créer une nouvelle action gratuite supplémentaire**.

Air Liquide **attribue régulièrement<sup>(a)</sup> des actions gratuites à tous ses Actionnaires**. En juin 2024, Air Liquide réalisait sa 32<sup>ème</sup> attribution d'actions gratuites, avec pour parité 1 action gratuite pour 10 détenues.

### Faites croître votre nombre d'actions... et donc vos droits au dividende !

Pour **tous les Actionnaires**, l'attribution d'actions gratuites permet de voir **son portefeuille s'étoffer dans le temps**. Outre la distribution d'environ 55% de son résultat net sous forme de dividendes, Air Liquide reverse une partie de ses réserves<sup>(b)</sup> à **tous ses Actionnaires** sous forme d'actions gratuites en proportion du nombre de titres déjà détenus. Les actions gratuites attribuées **donnent droit** au dividende, au même titre que les actions dont elles sont issues.

### Effet de la Prime de Fidélité sur la distribution d'actions gratuites (voir Fiche Pratique n°3)

Lors de la distribution d'actions gratuites de **juin 2024**, **tout Actionnaire** qui détenait **100 actions** depuis **plus de deux années civiles pleines** (avant le 1er janvier 2022):

- si détenues au **porteur**, l'Actionnaire a reçu **10 actions supplémentaires** → parité 1 gratuite pour 10 détenues ;
- si détenues au **nominatif**, l'Actionnaire a bénéficié de la **Prime de Fidélité** et a reçu **11 actions supplémentaires** → parité 1 gratuite pour 10 détenues et **1 action gratuite supplémentaire** grâce à la Prime de Fidélité (+ 10%).

### Fraction d'actions

Si le nombre d'actions que vous détenez n'est **pas un multiple de la parité** de l'opération d'attribution, une somme d'argent correspondant à la **valeur de la fraction** d'action ne pouvant être distribuée, appelée « **rompu** », **vous sera versée sur votre compte bancaire**.

### Exemple de calcul des rompus lors de la distribution d'actions gratuites de juin 2024



• Un Actionnaire détenant 225 titres en portefeuille a donc reçu 22 actions gratuites (1 action gratuite pour 10 actions détenues) et la valeur en euros de 5 rompus (0,5 action).



• Parmi ces 225 actions, 112 bénéficiaient de la Prime de Fidélité. Il a donc reçu en plus 1 action gratuite supplémentaire (+ 10% d'actions gratuites donc 1 action gratuite supplémentaire pour 100 actions détenues) et la valeur en euros de 1,2 rompu (0,12 action).